Nations Unies S/PV.9468

Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

Provisoire

9468e séance

Mercredi 8 novembre 2023, à 10 heures

New York

Président :	M. Zhang Jun	(Chine)
Membres :	Albanie	M. Hoxha
	Brésil	M. França Danese
	Émirats arabes unis	M. Alolama
	Équateur	M. Escobar Ullauri
	États-Unis d'Amérique	M. Simonoff
	Fédération de Russie	M. Tretiakov
	France	Mme Dime Labille
	Gabon	Mme Onanga
	Ghana	M. Agyeman
	Japon	M. Ishikane
	Malte	Mme Gatt
	Mozambique	M. Fernandes
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wickremasinghe
	Suisse	Mme Chanda

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

23-34040 (F)

Document adapté

Merci de recycler

La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Le Président (*parle en chinois*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de l'Ambassadeur Ferit Hoxha, Représentant permanent de l'Albanie, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2140 (2014).

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Hoxha.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire rapport au Conseil de sécurité sur les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2140 (2014), conformément au paragraphe 19 e) de ladite résolution. La dernière séance d'information sur la question s'est tenue le 15 mars (voir S/PV.9282). Mon exposé couvrira donc la période allant du 16 mars à ce jour.

Depuis le dernier exposé présenté au Conseil, les membres du Comité ont tenu des consultations à cinq reprises. Au cours des consultations du 28 avril, le Comité a entendu un exposé du Groupe d'experts sur le Yémen concernant le programme de travail de son mandat reconduit à compter du 29 mars, en vertu de la résolution 2675 (2023).

Le 16 mai, le Comité a entendu un exposé présenté au nom du Mécanisme de vérification et d'inspection des Nations Unies et un exposé au nom du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets concernant les travaux du Mécanisme.

Le 19 juin, le Comité a entendu un exposé présenté par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés.

Le 20 juillet, le Comité a entendu un exposé du Coordonnateur du Groupe d'experts portant sur le bilan du Groupe à mi-parcours, en application du paragraphe 3 de la résolution 2675 (2023), et a examiné les recommandations qui y figurent en vue de leur suivi éventuel.

Le 1er novembre, le Comité a entendu un exposé du Coordonnateur du Groupe d'experts sur le rapport final du Groupe, soumis au Comité le 18 septembre en application du paragraphe 3 de la résolution 2675 (2023). Ce rapport a été transmis au Conseil de sécurité le 2 novembre et sera publié sous la cote S/2023/833. Le Comité a ensuite examiné les quatre recommandations qui lui étaient adressées et étudie à présent les mesures à prendre pour y donner suite. De plus, durant les consultations tenues le 1er novembre, le Comité a entendu un exposé au nom du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, conformément au paragraphe 5 de la résolution 2664 (2022).

Au cours de la période considérée, le Comité a publié quatre communiqués de presse présentant un résumé des consultations tenues les 28 avril, 16 mai, 19 juin et 20 juillet. Un communiqué de presse a également été publié le 26 septembre sur le thème des enfants et des conflits armés dans le contexte des travaux du Comité.

À l'heure actuelle, 12 personnes et une entité sont inscrites sur la liste relative aux sanctions tenue par le Comité. Le Comité n'a reçu aucune demande d'inscription sur la liste ou de radiation de celle-ci au cours de la période considérée. Le Comité n'a pas non plus reçu de demande de dérogation.

Enfin, au cours de la période considérée, le Comité a continué de recevoir des rapports d'inspection de navires établis par le Mécanisme de vérification et d'inspection des Nations Unies.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie l'Ambassadeur Hoxha de son exposé. Au nom du Conseil, je tiens à le remercier et le féliciter du travail qu'il a accompli en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2140 (2014).

La séance est levée à 10 h 10.